

CHALLENGE ASA LURONNE

REGLEMENT 2008

ART. 1 : L'A.S.A. LURONNE organise pour la saison 2008 un challenge dénommé : **CHALLENGE ASA LURONNE**.

ART. 2 : Ce challenge est ouvert à tous les pilotes et copilotes amateurs membre de l'ASA LURONNE titulaires d'une licence F.F.S.A. année 2008 et délivrée par l'ASA LURONNE.

ART. 3 : Seuls les licenciés inscrits et classés sous les couleurs de l'ASA LURONNE pourront prétendre marquer des points dans ce challenge.

L'autocollant officiel ASA LURONNE devra être apposé sur le véhicule de course pour la saison complète. (Des contrôles seront effectués par les membres du comité de l'ASA LURONNE ainsi que par le responsable de la publicité nommé pour chaque épreuve de l'ASA LURONNE.)

Un concurrent qui en cours de saison serait contrôlé sur une épreuve sans l'autocollant ASA LURONNE sur le véhicule de course se verrait pénalisé en ne marquant pas les points de cette épreuve.

ART. 4 : Pour être classé au Challenge ASA LURONNE chaque licencié membre de l'ASA LURONNE devra remplir la feuille de résultats (modèle ci-joint) qui devra être envoyée au **responsable classement de chaque discipline (voir art. 6).**

Une feuille de résultats par discipline devra être remplie.

Cette feuille de résultats devra être envoyée impérativement avant le **10 Novembre 08** au plus tard pour la période du **01/11/07** au **31/10/08**

Cette feuille de résultats devra être accompagnée du justificatif de résultat (au scratch, au groupe et à la classe ainsi que le nombre de partants).

Le justificatif n'est pas nécessaire pour les courses organisées par l'ASA LURONNE, mais la feuille de résultats devra être remplie.

Si les feuilles de résultats sont incomplètes et si les justificatifs ne sont pas joints les points ne seront pas comptabilisés.

ART. 5 : **Un classement sera établi dans les disciplines suivantes :**

PILOTES

- Rallye (régional, national et international)
- Course de Côte (régionale, nationale et internationale)
- Slalom
- Circuit
- Karting
- Circuit Terre (Cross car ; Fol car ; Auto cross)
- Féminin toutes disciplines confondues

COPILOTES

- Rallies (régional, national et international)
- Féminin (régional, national et international)

ART. 6 : **Comité de Classement :**

Le Comité de Classement est Composé de 4 membres qui sont responsables chacun d'une ou plusieurs disciplines.

Responsable et coordinateur du Challenge ASA Luronne

Responsable du Challenge Vesoul Electro Diesel

Responsable du Challenge Jeunes STPI - PRE SERROUX

Responsable des Classements des disciplines Circuit, Karting, Circuit Terre :

François BRESSON

20 C Rue de la Gode Biche

70400 FRAHIER

Tel. 03 84 23 93 40

Email : francois.bresson6@orange.fr

Responsable du Classement des Rallies (Pilotes et Copilotes) :

Sylvie FAIVRE

14 rue des Houzards

70200 ROYE

Tel. 06 82 81 17 69

Email : faivre.emeline@wanadoo.fr

Responsable du Classement des Courses de Cotes :

Patrick CHOLLEY

17 Rue de la Combeauté

70220 FOUGEROLLES

Tel. 03 84 49 53 30

Email : patrickcholley@orange.fr

Responsable du Classement des Slaloms :

François MEYER

Passage des Eglantines

70200 LURE

Tel. 03.84.62.75.09

Email : francois.meyer17@wanadoo.fr

ART. 7 : Attribution des points en Rallye (Pilotes et Copilotes) Course de Cote et Slalom:

AU SCRATCH

1 ^{er} : 10 points	2 ^{ème} : 9 points	3 ^{ème} : 8 points	4 ^{ème} : 7 points	5 ^{ème} : 6 points
6 ^{ème} : 5 points	7 ^{ème} : 4 points	8 ^{ème} : 3 points	9 ^{ème} : 2 points	10 ^{ème} : 1 point

AU GROUPE

1 ^{er} : 20 points	2 ^{ème} : 19 points	3 ^{ème} : 18 points	4 ^{ème} : 17 points	5 ^{ème} : 16 points
6 ^{ème} : 15 points	7 ^{ème} : 14 points	8 ^{ème} : 13 points	9 ^{ème} : 12 points	10 ^{ème} : 11 points
11 ^{ème} : 10 points	12 ^{ème} : 9 points	13 ^{ème} : 8 points	14 ^{ème} : 7 points	15 ^{ème} : 6 points
16 ^{ème} : 5 points	17 ^{ème} : 4 points	18 ^{ème} : 3 points	19 ^{ème} : 2 points	20 ^{ème} : 1 point

A ce décompte viendra s'ajouter un bonus de points tenant compte du nombre de concurrent ayant pris le départ dans le groupe, ce jusqu'à concurrence de 10 points.

Le premier de chaque groupe marquera 1 point par concurrent ayant pris le départ dans ce groupe jusqu'à concurrence de 10. Un barème dégressif point par point sera ensuite appliqué aux concurrents suivants jusqu'au dernier et au maximum jusqu'au 10^{ème} de ce groupe.

EXEMPLES

15 classés dans un groupe : 1^{er} : 20 points + 10 points 4^{ème} : 17 points + 7 points

6 classés dans un groupe : 1^{er} : 20 points + 6 points 3^{ème} : 18 points + 4 points

A LA CLASSE

1 ^{er} : 10 points	2 ^{ème} : 9 points	3 ^{ème} : 8 points	4 ^{ème} : 7 points	5 ^{ème} : 6 points
6 ^{ème} : 5 points	7 ^{ème} : 4 points	8 ^{ème} : 3 points	9 ^{ème} : 2 points	10 ^{ème} : 1 point

A ce décompte viendra s'ajouter un bonus de points tenant compte du nombre de concurrent ayant pris le départ dans la classe ce jusqu'à concurrence de 20 points.

Le premier de chaque classe marquera 1 point par concurrent ayant pris le départ dans cette classe jusqu'à concurrence de 20. Un barème dégressif point par point sera ensuite appliqué aux concurrents suivants jusqu'au dernier et au maximum jusqu'au 20^{ème} de cette classe.

A partir de la 20^{ème} place chaque concurrent marquera 1 point

EXEMPLES

25 classés dans une classe : 1^{er} : 10 points + 20 points

25^{ème} : 0 points + 1 point

20 classés dans une classe : 1^{er} : 10 points + 20 points

5^{ème} : 6 points + 16 points

15 classés dans une classe : 1^{er} : 10 points + 15 points

5^{ème} : 6 points + 11 points

10 classés dans une classe : 1^{er} : 10 points + 10 points

5^{ème} : 6 points + 6 points

6 classés dans une classe : 1^{er} : 10 points + 6 points

5^{ème} : 6 points + 2 points

Les 3 décomptes SCRATCH, GROUPE et CLASSE sont cumulés

Coefficient multiplicateur pour les Rallyes et les Courses de Cotes

Un coefficient multiplicateur sera appliqué au nombre de points marqué par chaque concurrent

Epreuve Internationale

Championnat de France et Europe. 2

Epreuve Nationale. 1.5

Epreuve Régionale. 1

(Les épreuves NPEA sont considérées comme épreuves nationales)

ART. 8 : Attribution des points en Circuit, Karting, Cross Car, Fol Car et Auto Cross:

1 ^{er} : 20 points	2 ^{ème} : 19 points	3 ^{ème} : 18 points	4 ^{ème} : 17 points	5 ^{ème} : 16 points
6 ^{ème} : 15 points	7 ^{ème} : 14 points	8 ^{ème} : 13 points	9 ^{ème} : 12 points	10 ^{ème} : 11 points
11 ^{ème} : 10 points	12 ^{ème} : 9 points	13 ^{ème} : 8 points	14 ^{ème} : 7 points	15 ^{ème} : 6 points
16 ^{ème} : 5 points	17 ^{ème} : 4 points	18 ^{ème} : 3 points	19 ^{ème} : 2 points	20 ^{ème} et plus: 1 point

A ce décompte viendra s'ajouter un bonus de points tenant compte du nombre de concurrent ayant pris le départ de l'épreuve, ce jusqu'à concurrence de 30 points.

Le premier de l'épreuve marquera 1 point par concurrent classé jusqu'à concurrence de 30. Un barème dégressif point par point sera ensuite appliqué aux concurrents suivants jusqu'au dernier et au maximum jusqu'au 30^{ème}.

A partir de la 30^{ème} place chaque concurrent marquera 1 point

Afin d'avoir un équilibre avec les autres disciplines le total des points sera multiplié par 2.

EXEMPLES

35 classés dans un groupe : 1er : (20 points + 30 points) x 2

5^{ème} : (16 points + 26 points) x 2

15 classés dans un groupe : 1er : (20 points + 15 points) x 2

4^{ème} : (17 points + 12 points) x 2

6 classés dans un groupe : 1er : (20 points + 6 points) x 2

3^{ème} : (18 points + 4 points) x 2

ART. 9 : Pour les épreuves organisées par l'ASA LURONNE, un bonus de 50 points sera attribué à tous les concurrents ayant pris le départ, même non classés.

ART. 10 : Un bonus de 5 points sera attribué à chaque résultat d'une pilote féminine.

ART. 11 : En cas d'ex aequo, le départage des concurrents se fera d'après le plus grand nombre de meilleures places dans la CLASSE.

ART. 12 : Le classement sera établi en tenant compte des épreuves courues entre le 01 NOVEMBRE 2007 et le 31 OCTOBRE 2008. **Seuls les 10 meilleurs résultats de la saison seront retenus** pour établir le classement définitif du CHALLENGE.

ART. 12 : l'ASA LURONNE organise également un trophée dénommé : TROPHEE LOUIS JACQUOT. Ce trophée récompensera le pilote, le copilote, le commissaire ou le membre de l'ASA LURONNE considéré comme ayant été le plus représentatif de notre Association au cours de la saison écoulée, ou qui aurait accompli un exploit digne de cette distinction. Le récipiendaire de ce TROPHEE LOUIS JACQUOT sera désigné par le comité directeur de l'ASA LURONNE et le comité de Classement.

ART. 13 : Une licence Régionale de pilote sera attribuée gratuitement à concurrence d'une licence par tranche complète de 10 classés.

Cette licence deviendra Nationale à condition que le concurrent aie participé à au moins 3 épreuves Nationales dans la discipline concernée.

Pour les classements cross car et fol car, la récompense sera une licence CONCURRENT-CONDUCTEUR TERRE dans la même proportion que les autres classements.

Pour les classements comportant moins de 10 classés, uniquement le premier se verra attribué une licence gratuite seulement s'il a participé à au moins 3 épreuves.

ART. 14 : Les résultats des Finales des coupes de France en rallyes, slaloms, courses de côte ne seront pas comptabilisés dans le cadre du challenge ASA LURONNE.

ART. 15 : Dans le cas où un concurrent apparaîtrait dans plusieurs classements, seul son meilleur résultat sera retenu pour l'attribution de son prix. Toutefois la place qu'il occupe dans les autres classements sera maintenue et ne permettra pas aux personnes situées après cette place de progresser dans ces classements.

De même, personne ne pourra prétendre à l'attribution du prix correspondant à la, ou aux places occupées par les concurrents qui figurent dans plusieurs classements.

ART. 16 : Les prix (coupes et licences gratuites) seront remis aux lauréats au cours d'une cérémonie spécifique ASA LURONNE à une date et en un lieu définis par le comité directeur ultérieurement. Tout lauréat recevra une invitation et **aura l'obligation d'assister à la remise des prix et n'aura pas autorisation de se faire représenter** sauf cas de force majeure, justifié par une lettre et apprécié par le comité de Classement et le comité de l'ASA LURONNE. **Les prix des personnes absentes sans excuse à cette cérémonie resteront acquis à l'ASA LURONNE.**

ART. 17 : Tous concurrents qui enverra ses résultats après le 10 Novembre 2008 (cachet de la poste faisant foi) se verra attribuer une pénalité égale à 10 points par jour de retard .

ART. 18 : Le comité de l'ASA LURONNE et le comité de Classement sont seuls qualifiés pour résoudre tous les litiges qui pourraient résulter de l'application et de l'interprétation du présent règlement.

